

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le CA constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/25



ID : 034-213400880-20250409-D2025_26A-DE

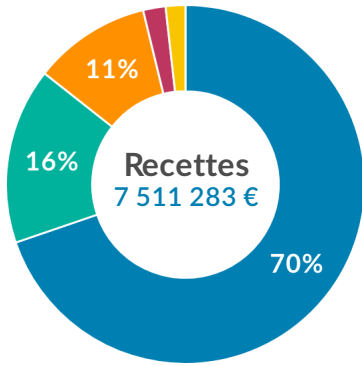
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	7 511 283 €	6 794 255 €
	Invest	6 879 426 €	5 920 037 €
Report de l'exercice 2023	Fonct	183 193 €	0 €
	Invest	0 €	976 829 €
Total exercice (réalisations + reports)		14 573 904 €	13 691 123 €
Résultat de clôture de l'exercice		882 781 €	
RàR reportés en 2025	Invest	1 467 409 €	640 853 €
Totaux cumulés		16 041 314 €	14 331 976 €
Résultat financier définitif		1 709 338 €	

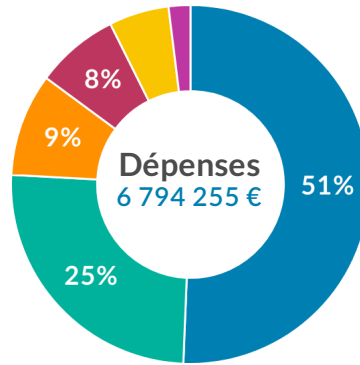
Points marquants

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- La poursuite des investissements courants et études groupe scolaire et halle des sports
- Un résultat financier satisfaisant

La section de fonctionnement



- Impôts et taxes : 5 239 312 €
- Dotations et participations : 1 192 056 €
- Produits des services : 794 456 €
- Produits des cessions : 151 970 €
- Autres recettes réelles : 133 489 €



- Charges de personnel : 3 440 459 €
- Charges générales : 1 713 187 €
- Autres dépenses réelles : 629 814 €
- Dépenses d'ordre : 509 997 €
- Charges gestion courante : 367 420 €
- Intérêts d'emprunts : 133 378 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

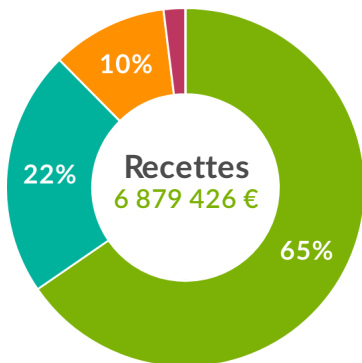
Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/25

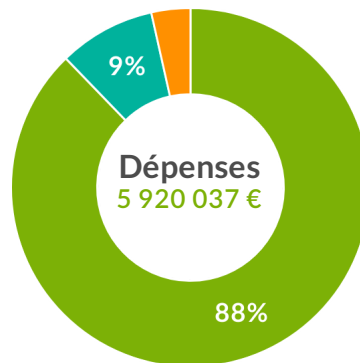


ID : 034-213400880-20250409-D2025_26A-DE

La section d'investissement



- Emprunt : 4 500 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 1 526 112 €
- Recettes d'ordre : 718 149 €
- Dotations et subventions : 134 485 €
- Autres recettes réelles : 680 €



- Dépenses d'équipement : 5 196 235 €
- Remboursement du capital : 515 650 €
- Dépenses d'ordre : 208 151 €

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	7 359 313 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 284 258 €
Épargne brute	1 075 055 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **3 989 784 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **62.00 ETP**